

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20210331-DELIB11-2021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Séance du 31 mars 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, Mme VINDY.

Date de convocation : 25 mars 2021.

Délibération n° : 11-2021

Objet : Attribution de subventions aux associations – exercice 2021

Diverses associations ont sollicité le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

⇒ **AIDES Bourgogne** : (convention 2020-2021) mener des actions d'information, de prévention, de responsabilisation et de soutien notamment auprès des personnes vivantes avec le VIH et/ou une hépatite virale, mais aussi auprès des populations les plus exposées par le risque d'exposition au VIH et/ou d'une hépatite, à savoir les HSH, les personnes migrantes, les consommateurs de produits psychoactifs, les travailleurs-travailleuses du sexe, les personnes trans et les précaires.

Elle lutte également contre l'isolement et la discrimination pouvant sous des formes multiples menacer les personnes concernées.

⇒ **ASCS Balzac** : promouvoir la participation de ses adhérents à l'animation globale de la Maison Maladière et du quartier. En lien avec la Maison Maladière, elle organise des activités collectives dans les domaines socio-culturel et sportif.

⇒ **OPAD – l'Association des seniors dijonnais** : proposer aux dijonnais de 55 ans et plus des activités diversifiées (sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles, loisirs, ...).

Afin de favoriser la mise en œuvre du projet associatif, une convention de financement est proposée en annexe.

⇒ **Organisation du centre de promesses du Téléthon** : organiser le centre téléphonique régional de Dijon destiné à collecter les promesses de dons et les transmettre au centre national. A cette occasion, mettre à la disposition des bénévoles d'astreinte téléphonique un buffet leur permettant de se restaurer pendant les trois jours.

⇒ **Restaurants du Cœur, relais du Cœur** : aider, soulager et accompagner les personnes les plus défavorisées, principalement dans le domaine alimentaire. Afin de favoriser la mise en œuvre du projet associatif, une convention de financement est proposée en annexe.

⇒ **Secours Populaire** : Solidarité active en faveur des personnes seules, des familles et des seniors en précarité.

⇒ **SDAT – Centre d'Aide à l'Insertion** : prendre en charge les personnes lourdement désocialisées (personnes asociales, très marginalisées, ayant un comportement agressif et violent) qui nécessitent un accompagnement social adapté en lien avec les services psychiatriques, la police, la justice et les municipalités. Afin de favoriser la mise en œuvre du projet associatif, une convention de financement est proposée en annexe.

⇒ **SEDAP** : mener des missions d'accueil, de diagnostic, de soins, d'accompagnement, de prévention, de formation, de ressources et de réduction des risques, plus particulièrement pour l'action « échange de seringues ». Afin de favoriser la mise en œuvre du projet associatif, une convention de financement est proposée en annexe.

⇒ **UDCCAS 21** : dynamiser, consolider le réseau de ses adhérents, lui apporter un appui dans la mise en œuvre de projets, organiser des temps de partage d'expériences, d'informations et de formations.

Le montant des subventions proposées s'élève à 654 500 € au titre de l'exercice 2021.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- approuvent le projet de convention de financement à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'OPAD – Association des seniors dijonnais ;
- approuvent le projet de convention de financement à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Restaurants du Coeur, relais du coeur ;
- approuvent le projet de convention de financement à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre d'Aide à l'Insertion - SDAT ;
- approuvent le projet de convention de financement à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Société d'entraide et d'action psychologique - SEDAP;
- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer les conventions de financement avec les associations pour l'année 2021 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les documents définitifs.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Trésorerie municipale : 1